

INTRODUCTION

19

On devra ensuite s'enquérir du nom du possesseur du champ ou de la maison où se trouve le document, demander s'il y a longtemps que celui-ci est à la même place, et au cas où il y aurait été transporté, depuis quand il y a été apporté et où il était auparavant : bref, faire une enquête minutieuse sur l'inscription que le hasard vous a fait rencontrer. Ces renseignements doivent être recueillis, d'ailleurs, quel que soit le monument antique que l'on a à relever.

En second lieu, on aura soin de noter la forme et la nature de la pierre, si c'est une colonne ou une stèle, un autel ou une base, si c'est du marbre ou de la pierre et quelle sorte de pierre ; si elle est encastrée dans un mur ou couchée à terre, etc.

On inscrira ensuite sur son carnet la hauteur, la largeur et l'épaisseur de la pierre, la hauteur des lettres si c'est une inscription, surtout une inscription mutilée dont on peut trouver ailleurs d'autres morceaux, et les détails caractéristiques que l'on remarquera : emblèmes ou représentations qui figurent en tête ou sur les faces du monument, cassures et fissures, trous, martelages, etc.

On écrira alors à côté de ces renseignements un numéro d'ordre qui sera reporté sur l'estampage ou sur la photographie correspondante.

La copie que l'on prendra des textes épigraphiques sera, s'il est possible, une copie dessinée ; en tout cas, on aura soin de tracer chaque lettre à sa place et de lui donner la forme qu'elle affecte sur l'original, la forme des lettres étant un des éléments qui permettent de dater l'inscription ou le monument où elle se lit. Une copie en caractères minuscules est entièrement sans valeur. On indiquera soigneusement la division du texte en lignes ; et dans chacune d'elles on marquera les lettres qui sont illisibles, non point par un frottis au crayon, mais par un point, de telle sorte que l'on puisse, rentré chez soi, savoir combien la lacune contient de lettres approximativement. Il faut bien se garder aussi d'essayer de comprendre ce qu'on copie ; on notera les lettres que l'on voit et telles qu'on les voit, sans se soucier de les rapprocher par la pensée des précédentes ou des suivantes : c'est la seule façon d'éviter les interpolations involontaires. Tous ceux qui ont été en présence d'une inscription savent que l'œil a, sous l'influence d'une idée préconçue, des hallucinations singulières, contre lesquelles les épigraphistes les plus expérimentés ont à se tenir en garde. Il faut accepter son témoignage et ne jamais vouloir le lui dicter.